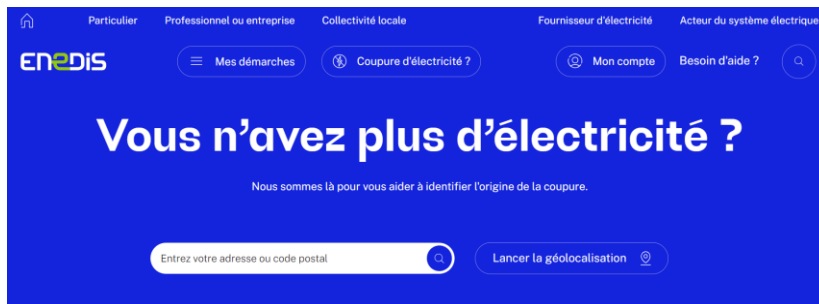


Le service « panne et interruption », un outil indispensable

Le service « **panne et interruption** » remplace désormais l'application « Enedis à mes côtés ».

Ce service a été repensé afin de faciliter l'accès aux informations concernant l'état du réseau électrique dans votre commune ou à votre adresse.

Sur le site, vous pouvez également retrouver les bons gestes à adopter en cas de panne.



Rendez-vous sur :

<https://www.enedis.fr/panne-et-interruption>



Connexion
rapide

[enedis.fr/panne-et-interruption](https://www.enedis.fr/panne-et-interruption)

La panne vous concernant n'est pas répertoriée :

Contactez le centre d'appel dépannage au : **09 72 67 50 56**



Vous y trouverez les informations suivantes :

- La ou les adresses concernées par la coupure.
- La géolocalisation de la coupure sur une carte.
- L'heure estimée de rétablissement.
- La cause de la coupure (incident ou travaux).
- Des conseils en attendant le rétablissement de l'alimentation